

→ COMPAGNIES D'ASSURANCE

# 50% à 80% du risque de marché supporté par les assureurs



JÖRG BEHRENS  
Partner, Responsable  
SST-Services,  
Ernst & Young.

*Le monde de l'assurance suisse se prépare activement à l'introduction des nouvelles normes relatives à la solvabilité des assureurs, mais il reste encore des formalités à accomplir, tant du côté des compagnies que de celui des autorités de régulation.*



FLORIAN MAGNOLLAY  
Partner,  
Ernst & Young.

**EN 2004**, quelques compagnies avaient simulé un «cas réel» et déterminé, dans le cadre d'une première application du nouveau test de solvabilité intitulée «Field Test», leur capacité à évaluer leur capitalisation selon les nouvelles normes suisses de solvabilité. À l'époque, une bonne dizaine de grandes compagnies avaient franchi le pas. Lors du dernier «Field Test 2005» les compagnies participantes étaient au nombre de 45, réparties entre les branches vie, dommages et maladie. On notera d'ailleurs que le cercle des participants s'est étendu aux petites et moyennes compagnies qui ne disposent pas forcément d'infrastructures analogues pour évaluer leurs positions ou leur gestion des risques. En conséquence, il faudrait se demander

si ces compagnies sont réellement en mesure de passer ledit test et si le modèle («template») validé par l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) correspond à leurs besoins spécifiques. Par contre, les premiers résultats montrent que tous les participants ont été capables de fournir les informations désirées et que les modèles fournis par l'OFAP, servant au calcul du capital cible et à la rédaction du rapport, leur ont été très utiles. L'évaluation par l'OFAP de la plupart des rapports a donné les renseignements suivants:

### L'importance des risques de marché

Tel qu'attendu, les risques de marché jouent un rôle prédominant dans le secteur vie et représentent généralement

entre 50% et 80% du risque global supporté par les compagnies d'assurances. De plus, 5 à 10% du capital cible résulte en général de la considération des scénarios mis au point par les régulateurs et aussi par les compagnies d'assurances elles-mêmes. Par ailleurs, les risques d'assurance constituent une grande partie des exigences en capital, tandis que les risques de crédit jouent un rôle secondaire et que les risques opérationnels ne sont pas considérés.

La fameuse marge de sécurité reste une grandeur contestée. Elle vise à garantir, dans le cas où une compagnie d'assurances se retrouverait insolvable, le transfert de son portefeuille à un autre acteur du marché et se situe entre 10 et 40% du capital cible, soit 1 à 8% des provisions techniques selon «Best Estimate». En outre, le degré de capitalisation était aussi attendu avec un intérêt tout particulier, surtout après les dernières études, qui montraient que les compagnies d'assurances helvétiques seraient – économiquement parlant – largement sous-capitalisées. Les premiers résultats du «Field Test», ne confirment pas cette situation. D'une part, le rapport entre valeurs de marché et statutaires des engagements se situe entre

70 et 100% et, d'autre part, la valeur de marché des placements est estimée entre 90 et 120% de la valeur statutaire. Autant dire que rien ne permet de conclure que le nouveau test de solvabilité mène en général à une dégradation économique des compagnies. Tout de même, l'image parfois disparate, qui résulte de l'application des dispositions statutaires actuelles (Solvency I) ou des futures exigences en capital (Solvency II) montre la nécessité d'une consistance entre évaluation des actifs et des passifs au niveau statutaire.

### La Suisse à l'avant-garde

Ce «Field Test» a eu pour double mérite de procéder à une évaluation de la situation des compagnies au regard des futures exigences en capital et de mettre en lumière un certain nombre de points encore en suspens, qui entre autres nécessitent une harmonisation entre les diverses autorités de contrôle au plan international. Même avec la future formulation de la directive européenne Solvency II, une adaptation de l'approche suisse n'est pas à exclure. Afin toutefois d'éviter que des exigences en capital exagérées réduisent la compétitivité au plan international, l'OFAP

entend dans un premier temps cantonner le nouveau capital cible au simple rôle de grandeur observable au sein du deuxième pilier du nouveau régime de surveillance. Entre autres arguments, c'est aussi par crainte de nouveaux coûts d'investissement que le monde suisse de l'assurance envisage ces futures adaptations avec des opinions partagées. Jusqu'à présent, certains points n'ont pas encore été tranchés, concernant par exemple la liste définitive des exigences de l'OFAP sur les modèles internes qui pourront – ou qui dans certains cas devront – être utilisées en lieu et place du modèle officiel du test suisse de solvabilité (SST). Le secteur de l'assurance fait aussi part, en dépit des difficultés rencontrées, d'une certaine satisfaction. Plusieurs compagnies ont ainsi témoigné d'une bien meilleure connaissance de leurs risques, qui non seulement a contribué à de nouveaux éléments d'information mais aussi et surtout à un meilleur flux d'information au sein de la société. Il ne reste plus qu'à souhaiter que les compagnies d'assurances suisses profitent pleinement de leur rôle de précurseur sur le terrain de la solvabilité. ■